

Conditions générales de vente **Formation professionnelle continue**

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 03884 75 auprès du Préfet d'Ile-de-France

PARIS ATELIERS est une association loi 1901 dont le siège est situé 7, rue Biscornet 75012 Paris,
SIRET n° 312 936 875 000 94, code APE 8552Z

Contact :

Site internet www.paris-ateliers.org

Mises à jour le : 05.05.2023

Article 1- Objet et champ contractuel

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles l'association Paris Ateliers s'engage à vendre des prestations de formation dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du client et notamment dans ses conditions générales d'achat.

Pour certaines formations, des conditions particulières de vente précisent ou complètent les présentes CGV. Les conditions particulières de vente peuvent figurer sur le devis ou la convention de formation ou être transmises au client en accompagnement de l'un de ces documents. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les présentes CGV, les dispositions des conditions particulières de vente priment.

Dans le cas où l'une quelconque des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

PARIS ATELIERS se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Elles entreront en vigueur dès leur mise en ligne. Les conditions applicables sont ainsi celles en vigueur à la date de la préinscription effectuée par le client.

Article 2 – Définitions

Formations : actions de formations qui entrent dans le champ de l'article L 6313-1 du code du travail et dont le cadre général est présenté sur le site www.paris-ateliers.org. Elles sont réalisées dans les locaux de PARIS ATELIERS. Elles sont dispensées tout au long d'une saison (année scolaire) à raison de séances hebdomadaires selon un calendrier préétabli consultable sur le site www.paris-ateliers.org ou à dates fixes consultables sur le site www.paris-ateliers.org à raison de séances réparties sur une période allant d'un à quelques jours. Elles sont proposées dans la limite des places disponibles.

Client : Personne physique ou morale qui achète la prestation

Stagiaire : Personne physique qui bénéficie de la formation.

Article 3 – Prise en compte des inscriptions

La demande d'inscription peut être effectuée, au choix du client, par mail à l'adresse inscriptions@paris-ateliers.org ou par téléphone en joignant le 01 44 61 87 91.

Elle donne lieu à l'envoi dans les 72 heures ouvrées au client d'un devis, d'un document détaillant les informations liées au processus d'inscription et au déroulement de la formation (prérequis, modalités et délais d'accès, durée, moyens, accompagnement et modalités d'évaluation) et d'un programme détaillé adapté aux objectifs du client et/ou du stagiaire.

PARIS-ATELIERS s'engage à prendre en compte les demandes d'inscription uniquement dans la limite des places disponibles.

Après acceptation par le client, une préinscription est enregistrée à réception d'un chèque de caution dont le montant correspond au prix grand public de la prestation, qui est déterminé en fonction de la catégorie de tarification et du quotient familial du stagiaire .

Une convention de formation professionnelle continue (ou un bon de commande valant convention de formation) est établie selon les textes en vigueur.

L'inscription est validée à réception de la convention (ou du bon de commande) signée et, s'agissant d'une personne morale, revêtu du cachet du client.

Article 4 – Prise en charge par un organisme tiers

Dans le cas d'une prise en charge de la formation par un organisme tiers (Opérateur de compétence ou tout autre organisme), il appartient au client ou, le cas échéant, au stagiaire :

- d'entreprendre une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.
- de l'indiquer explicitement lors de sa demande d'inscription en précisant le nom et l'adresse de l'organisme tiers afin que le devis puisse être établi à son intention
- de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme ainsi désigné.

PARIS-ATELIERS s'engage à prendre en compte les demandes d'inscription uniquement dans la limite des places disponibles.

Une préinscription peut être enregistrée à réception d'un chèque de caution dont le montant correspond au prix grand public de la prestation, qui est déterminé en fonction de la catégorie de tarification et du quotient familial du stagiaire .

Dans le cas où le dossier de prise en charge de la formation ne parvient pas à PARIS ATELIERS avant le premier jour de la formation, le chèque de caution est encaissé et les frais de formation sont intégralement facturés au client/stagiaire.

En cas de prise en charge partielle de la formation par un organisme tiers, le reliquat est facturé au client/stagiaire.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepte pas de payer en tout ou partie le coût de la formation du fait des absences ou d'un abandon du stagiaire, le client/stagiaire est redevable de l'intégralité ou, dans le cas d'un refus partiel de prise en charge, du reliquat du prix de la formation.

Article 5 – Prix, modalités de facturation et de paiement

Le prix des formations est indiqué sur les devis et conventions de formation (ou bon de commande valant convention de formation), qui précisent le montant en euros HT de la prestation auquel est appliqué le taux de TVA en vigueur.

Le prix des formations est affiché, sous la dénomination « Tarif formation professionnelle » dans les rubriques correspondant à la présentation de chacune des actions de formation du site www.paris-ateliers.org. PARIS ATELIERS se réserve le droit de modifier à tout moment les tarifs de ses prestations. Ils entreront en vigueur dès leur mise en ligne. Les tarifs applicables sont ainsi ceux en vigueur à la date de l'inscription effectuée par le client.

Le prix comprend tous les moyens mis en œuvre pour le déroulement de la formation décrits sur support écrit remis au client/stagiaire au moment de sa demande d'inscription et, notamment, le prêt des matériels et équipements nécessaires ainsi que les fournitures mises à disposition.

Les modalités de facturation et de paiement sont précisées sur les devis et conventions de formation (ou bon de commande valant convention de formation).

Article 6 – Accès aux prestations de formation

L'accès aux formations implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur de PARIS ATELIERS, lequel est porté à sa connaissance.

Une convocation indiquant le lieu exact et les horaires de la formation est adressée au client/stagiaire 15 jours avant son démarrage.

La réalisation de la formation est subordonnée à l'assiduité du stagiaire dont la présence est attestée par l'apposition de sa signature sur les feuilles d'émargement. A défaut, le certificat de réalisation ne pourra être édité en fin de formation.

Article 7 – Annulation, cessation anticipée

Délai de rétractation

Le client/stagiaire dispose d'un délai de 10 jours à compter de la signature de la convention de formation (ou du bon de commande valant convention de formation) pour se rétracter. Il en informe PARIS ATELIERS par écrit, de façon explicite.

Annulation à l'initiative du client/stagiaire

Toute annulation doit être l'objet d'une demande écrite, envoyée par voie électronique à l'adresse inscriptions@paris-ateliers.org ou par voie postale à l'adresse PARIS ATELIERS, Direction générale, 7 rue Biscornet, 75012 PARIS, et doit parvenir 7 jours ouvrés avant la date de début de la formation. Cette annulation donne lieu au remboursement par PARIS ATELIERS des sommes éventuellement déjà payées.

Après la date de début de la formation, lorsque le stagiaire se trouve, par suite de force majeure, dans l'impossibilité de poursuivre sa formation, la convention de formation (ou le bon de commande valant convention de formation) est résiliée de plein droit et la prestation de formation effectivement dispensée est facturée au prorata temporis de son prix.

En l'absence de force majeure, après la date de début de la formation, toute annulation, ou interruption donnera lieu à la facturation de l'intégralité du prix de la formation. Les sommes ainsi dues par le client/stagiaire à titre d'indemnisation sont mentionnées comme telles sur la facture.

Annulation à l'initiative de PARIS ATELIERS

PARIS ATELIERS se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre minimal de participants n'est pas suffisant.

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative de PARIS ATELIERS avant la date de début du cours annuel ou du stage, les sommes éventuellement déjà versées sont remboursées au client/stagiaire qu'aucune autre formalité ne soit nécessaire. La convention de formation (ou le bon de commande valant convention de formation) est résiliée.

En cas de report d'une formation, PARIS ATELIERS propose de nouvelles dates au client/stagiaire. En cas d'acceptation, les sommes éventuellement déjà versées sont imputées sur la nouvelle session. En cas de refus, ces sommes lui sont remboursées et la convention de formation (ou le bon de commande valant convention de formation) est résiliée.

En cas de cessation anticipée de la formation par PARIS ATELIERS pour cause de force majeure ou tout autre motif indépendant de sa volonté, la convention de formation (ou le bon de commande valant convention de formation) est résiliée de plein droit et la prestation de formation effectivement dispensée est facturée au prorata temporis de son prix.

Article 8 – Renseignement, réclamation

Pour toute information, question ou réclamation, le client/stagiaire peut joindre PARIS ATELIERS par courrier adressé au 7 rue Biscornet 75012 PARIS, par téléphone au 01 44 61 87 80 ou par mail à l'adresse public@paris-ateliers.org.

Article 9 – Responsabilité

PARIS ATELIERS s'engage à assurer la formation avec diligence et soin raisonnables. S'agissant d'une prestation intellectuelle, PARIS ATELIERS n'est tenue qu'à une obligation de moyens.

En conséquence, PARIS ATELIERS sera responsable uniquement des dommages directs résultant d'une mauvaise exécution de ses prestations de formation, à l'exclusion de tout dommage immatériel ou indirect consécutifs ou non.

En toutes hypothèses, la responsabilité globale de PARIS ATELIERS, au titre ou à l'occasion de la formation, sera limitée au prix total de la formation.

Article 10 – Politique de confidentialité, Gestion des données personnelles

Des données à caractère personnel sont collectées à seule fin de répondre à la demande du client et du stagiaire. Ces données sont réservées à l'usage de PARIS ATELIERS. Elles sont conservées uniquement pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, le client et le stagiaire bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement pour les informations qui les concernent. Pour exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser à la Déléguée à la Protection des Données de Paris-Ateliers, Mélanie Vareecke, par mail à l'adresse dpo@paris-ateliers.org, par téléphone au 01 44 61 87 78 ou par courrier adressé 7 rue Biscornet 75012 Paris.

En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données personnelles, vous pouvez contacter la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Article 11 – Propriété intellectuelle

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme, éventuellement remis au stagiaire sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans le consentement préalable et écrit de PARIS ATELIERS. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Article 12 – Droit applicable et juridictions compétentes

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française et aux règles de compétences territoriales françaises.